

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1399 31 mai 2014

SOMMAIRE

Allemanic Retail S.A 67114	Horus Fund S.A 67110
Eaton Finance S.A. N.V	Immobilière Paul Marechal67112
Emeth Holdings S.A67124	Incites Holdings S.A67152
Fiduciaire Launach67111	Information Technology Services S.A 67143
Finesse Holding S.A.H67106	Infos-Com67110
Finesse Holding S.A.H67106	Infracapital F1 S.à r.l 67110
Fluxinvest International S.A 67108	Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l 67113
FMV & Partners67108	Infra-Invest 2
GEEG S.à r.l 67108	JMW DESIGN s.à r.l
General Distribution S.A 67109	Jollygood S.à r.l 67143
Gerüstbau TRAPPEN G.m.b.H 67112	Jotabe S.A67143
Gerüstbau TRAPPEN G.m.b.H 67125	Juwi bâtiment S.à r.l
Grandros S.A	Karvis International S.A 67152
Grandros S.A	KB24 Investments AG67152
Grands Magasins BREDIMUS S.à r.l 67109	Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher S.A
Grand Vianden S.A. 67106 Grand Vianden S.A. 67111	LaSalle Property Securities SICAV-FIS67113
Graphicarte 67111	Launach Center S.A
Hansteen Düsseldorf S.à r.l 67109	Lendico Brazil S.C.Sp 67107
Hantong Europe S.à r.l 67144	LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l.
Helios Immo S.A	67114
Herford SA 67109	M & J Properties S.A 67124
Herford SA67109	Multi Stars Sicav
H&F Project Luxco 2 S.à r.l	TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l 67110



Finesse Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045798/9.

(140052568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Finesse Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045799/9.

(140052572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Grand Vianden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.254.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 mars 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014045829/18.

(140052673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Helios Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.702.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 mars 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 5 mars 2014, que:

Après avoir constaté que Madame Christine Lecas s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 24 février 2014, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Madame Christine Lecas, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

HELIOS IMMO S.A.

Référence de publication: 2014045857/18.

(140052750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.



Lendico Brazil S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 185.649.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Lendico Brazil S.c.Sp., a Special Limited Partnership, executed on 26 March 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. CIS Internet Holding (GP), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B177.025 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Lendico Brazil S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 26 March 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Lendico Brazil S.c.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 26. März 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. CIS Internet Holding (GP), S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 177.025 (die "Komplementärin").

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Lendico Brazil S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienst-



leistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 26. März 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014045908/78.

(140052456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Fluxinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045801/9.

(140052676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

FMV & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.263.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045802/9.

(140052981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

GEEG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 92, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.026.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 3 mars 2014

Transfert de siège social avec effet immédiat:

- L-2168 Luxembourg, 92, rue de Mühlenbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045824/12.

(140052534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.



General Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 26, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 58.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045825/9.

(140053090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Grands Magasins BREDIMUS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 23.975.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045821/9.

(140053070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Herford SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.853.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERFORD SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014045858/11.

(140052940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Herford SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.853.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERFORD SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014045859/11.

(140052961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Hansteen Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Düsseldorf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045848/14.

(140053101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.



Infos-Com, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 139.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045868/10.

(140052936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Infracapital F1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.869.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE et Douwe TERPSTRA, gérants B se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31/03/2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Infracapital F1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045870/13.

(140052650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Horus Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014045863/14.

(140052918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.610.

EXTRAIT

Par contrat de cession daté du 28 mars 2014, TIAA HENDERSON REAL ESTATE LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 150, Aldersgate Street, EC1A 4AB Londres, Royaume-Uni, et inscrite au Companies House sous le numéro 8565143, a transféré 126 parts sociales qu'elle détient dans TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l., à TH RE GROUP HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 150, Aldersgate Street, EC1A 4AB Londres, Royaume-Uni, et inscrite au Companies House sous le numéro 8610430.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014048836/17.

(140055190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.



Grand Vianden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045830/9.

(140052674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Graphicarte, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville. R.C.S. Luxembourg B 87.890.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014

Il résulte de l'AGE tenue ce 31 Mars 2014 ce qui suit:

Transfert du siège social de n°10 Route de Bigonville à L-8832 ROMBACH vers 18 Route de Bigonville à L-8832 ROMBACH.

GRAPHICARTE Sàrl

Référence de publication: 2014045833/12.

(140052992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Launach Center S.A., Société Anonyme, (anc. Fiduciaire Launach).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 27.451.

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE LAUNACH, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27451, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 118 du 5 mai 1988, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1888 du 5 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:



Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en LAUNACH CENTER S.A. de sorte que le premier alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «LAUNACH CENTER S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2014. Relation: LAC/2014/12384. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045794/48.

(140053026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Gerüstbau TRAPPEN G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.958.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045815/9.

(140052562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Immobilière Paul Marechal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 140.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045877/10.

(140052587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Infra-Invest 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.941.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68364 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045882/10.

(140052558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

JMW DESIGN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 3, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 83.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045888/10.

(140052490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.



LaSalle Property Securities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 80.081.

Le Conseil d'Administration de la SICAV-FIS a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 31 mars 2014.

Pour LaSalle Property Securities SICAV-FIS

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014045906/14.

(140052739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Juwi bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3882 Schifflange, 24, rue Albert Wingert.

R.C.S. Luxembourg B 164.758.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUWI BATIMENT SARL Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014045886/12.

(140052720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.366.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE et Douwe TERPSTRA, gérants B se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31/03/2014.

Pour avis sincère et conforme

Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045871/13.

(140052649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Multi Stars Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.371.

Extrait de la résolution circulaire du 7 février 2014:

Le siège social de MULTI STARS SICAV est transféré de 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI STARS SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Guillaume André

Director / Director

Référence de publication: 2014048053/15.

(140054207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.



Grandros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045831/9.

(140052601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 66.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014048000/12.

(140054320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Allemanic Retail S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.835.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30/12/2013

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 30 décembre 2013:
- * Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014046893/16.

(140053796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 185.747.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March,

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Logistis Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.171, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):



ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;



- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.4 All Shares have equal rights.
 - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers.
 - 10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.



11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by the chairman or, in his absence or incapacity to act, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any Manager present at the Board Meeting. Extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission



or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 st December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Logistis Luxembourg S.A	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).



General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
- AEW Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.603;
- Frédéric Barzin, born on 22 October 1964 in Uccle (Belgium), having his professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
- Ronan Bodere, born on 6 January 1977 in Valognes (Fance), having his professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 2) The Company shall have its registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 3) The Company shall be bound by the signature of any two Managers of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le six mars,

Par-devant le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire, résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Logistis Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.171, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social

- 2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'Article 13.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.



2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

- 3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;
- 3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;
- 3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;
- 3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs), et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres:
- 3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;
- 3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;
- 3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;
- 3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;
- A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les



présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

- 5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.
 - 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
- 5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;
- 7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;
 - 7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".
- 8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;
 - 10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.
- 11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et



formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné (s).
- 12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés par le président ou, en son absence ou en cas d'empêchement, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil. Les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.
- 13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions cidessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).



15. Distribution sur parts sociales.

- 15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.
- 15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

- 17.1 Dans ces Statuts:
- 17.1.1 une référence à:
- a) un genre doit inclure chaque genre;
- b) (à moins qu'il n'en soit disposé autrement en raison du contexte) le singulier inclus le pluriel et vice versa;
- c) une "personne" inclut une référence à une personne phyisique, une firme, une société, une personne morale ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'état ou toute joint-venture, association ou partnership, comité d'entreprise ou un organe représentatif des salariés (ayant ou non un personnalité morale distincte);
- d) une disposition légale ou une loi comprend toutes les modifications de celles-ci et tous ses reconstitutions (avec ou sans modifications).
- 17.1.2 les mots "inclure" et "en ce compris" seront réputés être suivis mots "sans limitation" et il ne doit pas être donné un sens restreint aux termes généraux parce qu'ils sont suivis ou précédés par des mots indiquant une catégorie particulière de catégorie d'actes, d'objets ou de choses ou par des exemples entrant dans les termes généraux;
 - 17.1.3 les majuscules dans ces Statuts n'affectent pas leur interprétation ou leur construction.
- 17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

 Parts Sociales:
 12.500 Parts Sociales

 Total:
 12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées, la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) correspondant au capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est mis immédiatement à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilisé limitée existant en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603;



- Frédéric Barzin, né le 22 Octobre 1964 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
- Ronan Bodere, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), ayant son adresse professionnelle au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 2) La Société aura son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 - 3) La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014048006/534.

(140054741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

M & J Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 61.783.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 25 février 2014 que:

- Me Paul Dieschbourg est remplacée en tant qu'administrateur par Monsieur Tom Birden, étudiant, demeurant à L-2410 Luxembourg, 12, Reckenthal;
- Me Raoul Wagener est remplacée en tant qu'administrateur par Monsieur Marc Rauchs, administrateur, demeurant à L-8055 Bertrange, 65, rue de Dippach.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Pour extrait conforme

Patrick Birden

Référence de publication: 2014048011/16.

(140054286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Emeth Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 101.186.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 23 avril 2013

Délibérations

Suite à l'Assemblée datée du 16 avril 2013, l'assemblée générale, après avoir délibéré, précise que:

- 1) La société de droit luxembourgeois «B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.», est administrateur de catégorie B
 - 2) Monsieur Deflorenne est administrateur de catégorie A
 - 3) Monsieur Charles ZINI est administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2014049094/18.

(140056176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



Gerüstbau TRAPPEN G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.958.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045816/9.

(140053096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Grandros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045832/9.

(140052605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Eaton Finance S.A. N.V., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.636.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of Eaton Finance N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap) existing under the laws of Curaçao, having its corporate seat at Curaçao, its registered offices at Schottegatweg Oost 44, Curaçao and its principal place of business at Europalaan 202, 7559 CS Hengelo, The Netherlands (the "Company").

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Eschsur-Alzette.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette

The chairman requests the notary to act that:

- I. The name of the sole shareholder and the number of shares held by him are indicated in an attendance list, signed by the proxy of the sole shareholder represented and by the members of the bureau of the Meeting. Such attendance-list will remain attached to the original of this deed.
- II. It appears from the said attendance list that all the 200 (two hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the sole shareholder present or represented, the sole shareholder being present or represented at the Meeting.
 - III. The agenda of the Meeting is the following:
 - 1. Waiving of notice right;
- 2. Acknowledgment of the minutes of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company taken in Amsterdam dated 10 February 2014, resolving, inter alia, to transfer the effective place of management of the Company from The Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- 3. Approval of (i) the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a "société anonyme" and (ii) the adoption of the Luxembourg nationality by the Company with effect as of the date of the present deed:
- 4. Approval of the restatement of the articles of association of the Company with effective date as of the date of the present deed;



- 5. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
 - 6. Acknowledgment of the resignation of the directors of the Company with effect as of the date of the present deed;
- 7. Approval of the appointment with effect as of the date of the present deed of Mrs. Sabine Colette Knobloch-Huber, Mr. Johannes Gerhardus Maria Vosman and Mr. Alexis Reynald Hubert as directors of the Company;
- 8. Approval of the appointment with effect as of the date of the present deed of Eaton Industries (Luxembourg) B.V. as statutory auditor of the Company; and
 - 9. Miscellaneous.
 - IV. The meeting was provided with the following documents:
- i. A copy of minutes of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company taken in Amsterdam dated 10 February 2014, and in Curacao dated 14 February 2014, including the current articles of association of the Company; and
- ii. A copy of the report of a Luxembourg independent auditor "réviseur d'entreprises agréé" dated 10 February 2014, including an interim balance sheet of the Company as of 1 st January 2014.

All the above mentioned documents having been signed "ne varietur" by the sole shareholder or its proxy holder acting on its behalf and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After approval of the above statements, the following resolutions were taken:

First resolution:

It was resolved that the Meeting waives his right to prior notice of the current Meeting. The Meeting acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the Meeting and confirms that it considers the Meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and votes upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Meeting within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company taken in Amsterdam dated 10 February 2014, resolving inter alia to transfer the effective place of management of the Company from The Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Transfer and Continuance").

The sole shareholder confirms that the effective place of management of the Company shall be located at 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, effective as of the date of the present deed.

Third resolution:

It is resolved that the Company, currently incorporated as a Curaçao company and with effective place of management in The Netherlands, adopts the form of a Luxembourg "société anonyme" to be continued in the Grand-Duchy of Luxembourg. As a result of the Transfer and Continuance, the Company will acquire the Luxembourg nationality with effect as of the date of the present deed.

Fourth resolution:

It is resolved to entirely restate the articles of association of the Company in order to make them complying with those of a Luxembourg "société anonyme", as set out below:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Definitions & Interpretation

Art. 1.

1. In these articles of association, unless the context requires otherwise or unless specified otherwise in these articles of association, the following terms shall have the following meanings:

"Annual Accounts" the Company's annual accounts, consisting of a balance sheet, a profit and loss

account and explanatory notes;

"Annual Meeting" the Shareholders' Meeting held for, amongst other things, the purpose of discussing

and approving the 4 Annual Accounts;

"Articles" these articles of association, as amended from time to time; "Board of Directors" the corporate body formed by the Directors of the Company;

"Company" the Company governed by these Articles; "Director" any managing director of the Company;

"Equity" the sum of the following components in the capital of the Company:



(i) the Nominal Capital; (ii) paid-up share premium; (iii) retained earnings; and

(iv) other reserves;

"General Meeting" the corporate body formed by the Shareholders;

"Nominal Capital" the sum of the nominal value of the issued and outstanding Shares at any time; "Persons Entitled to Vote" the persons who can exercise voting rights pertaining to Shares from time to time;

"Persons with Meeting Rights"

"Shareholders"

the Shareholders, Persons Entitled to Vote and Directors; "Share Certificate"

a certificate issued by the Company in accordance with these Articles stating, with

respect to certain Shares, the name of the holder of legal title to such Shares; holders of title to Shares from time to time for as long as they hold such Shares;

"Shareholders' Meeting" a meeting of the Shareholders; and

"Shares" the shares in the share capital of the Company

- 2. Furthermore, in these Articles, unless the context requires otherwise or unless specified otherwise in these Articles:
- a. a reference to an "Article" is a reference to an article of these Articles;
- b. a reference to a person includes any individual, firm, corporation, company, limited liability company, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership (whether a separate legal entity or not);
 - c. a reference to writing includes any mode of reproducing words in a legible and non-transitory form;
 - d. the singular includes the plural and vice versa, and each gender includes the other gender;
 - e. a heading to an Article is for convenience only and does not affect in any way the interpretation thereof; and
 - f. the word "including" means 'including, without limitation";

Name, Domicile and duration

Art. 2.

- 1. The name of the Company is: Eaton Finance S.A. N.V.
- 2. The Company exists in the form of a public limited liability company for an undetermined duration.
- 3. The Company has its corporate seat in Curação and its central administration and place of effective management in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 4. The Board of Directors shall be empowered to transfer in trust all or any part of the assets of the Company, for no consideration, to one or more trustees located in any jurisdiction, who shall then hold such assets for the benefit of the Company and/or for the benefit of the other persons who have a direct or indirect economic interest in the Company, upon such terms and conditions as the Board of Directors shall determine.
- 5. In accordance with applicable laws, the Company may convert itself into an entity under foreign law, provided that the existence of the Company will not end as a result of the conversion according to the law governing such foreign legal entity.

Objects

Art. 3.

- 1. The objects of the Company are:
- a. to participate in, to manage and to finance enterprises, companies and other legal entities, and to enter into joint
- b. to invest its assets in securities, including shares and other certificates of participation and bonds, as well as other claims for interest bearing debts in any denomination or currency and in any and all forms;
- c. to acquire and to utilize intellectual and industrial property rights, including know-how, copy-rights, formulae and trade-marks;
 - d. to enter into royalty agreements and to acquire and grant licenses and sub-licenses and enter into franchise-contracts;
 - e. to render financial and administrative services and to represent and look after the interests of third parties;
- f. to assume liabilities of companies and other legal entities which together with the Company form one group or which are affiliated in any way with the Company;
- g. to guarantee or otherwise secure, and to transfer in ownership, mortgage, pledge or otherwise to encumber assets of the Company as security for the obligations of the Company or for the obligations of third parties; and
 - h. to be engaged in other activities of financial nature.
- 2. The Company is entitled to do all that may be useful or necessary for the attainment of its objects or that is connected therewith in the widest sense.



Capital and shares

Art. 4.

- 1. The share capital of the Company is divided into Shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000) each.
 - 2. The issued share capital of the Company amounts to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000).
 - 3. At all times at least one (1) Share shall remain outstanding with a party other than the Company itself.
 - 4. Fractional Shares may not be issued.

Share issue

Art. 5.

- 1. All Shares shall be registered shares.
- 2. The Shares to be issued following the incorporation of the Company can only be issued through a deed of issue drawn up between the Company and the relevant prospective Shareholder and executed before a notary.
 - 3. When issuing Shares, the Company shall not be entitled to subscribe for such Shares.
 - 4. The Shares shall be issued pursuant to a resolution of the General Meeting.
- 5. The resolution of the General Meeting for the issue of Shares shall stipulate the price and further conditions of issue. In no event shall any Shares be issued at a price lower than the nominal value thereof.
- 6. A Share shall be issued only if the total price per such Share, as referred to in Article 5.5, shall have been paid in full.
 - 7. Payment for a Share must be made in cash, insofar as no other manner of payment has been agreed.
- 8. At the issue of Shares, the existing Shareholders shall have preferential rights to acquire these Shares in proportion to the number of Shares held by each Shareholder at the time of issue, unless the General Meeting resolves otherwise. The announcement to all Shareholders of an issue of Shares with preferential rights shall take place in the manner as prescribed by applicable laws. The preferential right may be exercised during at least two weeks after the announcement.

Share certificates

Art. 6.

- 1. A Share Certificate shall be issued upon a written request to the Company by a Shareholder. Share Certificates shall be issued and signed on behalf of the Company.
- 2. If any Shareholder proves, to the satisfaction of the Board of Directors, that any Share Certificate belonging to him has been damaged, lost or destroyed, then, upon such Shareholder's written request, a duplicate Share Certificate may be issued under such conditions and indemnities as the Board of Directors shall determine. Such duplicate Share Certificate shall note that it is a duplicate. Any damaged Share Certificate must be delivered to the Company before a duplicate Share Certificate can be issued.

Share register

Art. 7.

- 1. The Board of Directors shall keep a share register recording the names and addresses of all Shareholders and all other information as required under applicable laws.
- 2. Each Shareholder or other person of whom information should be recorded in the share register of the Company is required to give written notice to the Company of its address and such other information required by the Company to be registered in the share register of the Company.
- 3. The share register shall be kept accurate and up to date. Each transfer of Shares, encumbrance and assignment of the rights to Shares shall be entered in the share register and shall be dated and signed by the Company.
- 4. Each Shareholder is entitled to inspect the entries in the share register pertaining to the Shares registered in its name. Holders of a right of usufruct or a right of pledge on Shares shall be entitled to inspect the share register insofar as relating to their right.
- 5. If so resolved by the Board of Directors, the share register of the Company may be kept in electronic form and/or by a third party, under responsibility of the Board of Directors.
- 6. Without prejudice to the foregoing, the Company is not required to recognize any right of any person with respect to Shares, or any interest of any person with respect to Shares, other than a person acknowledged by it, unless the transfer of any such right to such a person has been effected in accordance with Article 8.

Transfer and encumbrance of shares

Art. 8.

1. The transfer of Shares, as well as the creation or transfer of a limited right thereon, shall be effected through a written deed of transfer signed by or on behalf of the Shareholder and the transferee and either (a) by serving that deed of transfer upon the Company or (b) through the acknowledgement of the transfer by the Company. The acknowledge-



ment shall be in writing on the deed of transfer and signed by the Company, or shall be a written confirmation by the Company addressed to the transferee. In the event a Share Certificate has been issued for the transferred Share or Shares, the acknowledgement shall be in writing on the Share Certificate concerned.

- 2. A right of usufruct or a right of pledge may be created on the Shares.
- 3. The voting rights and other consensual rights attached to Shares which are subject to a right of usufruct shall be vested in the Shareholder.
- 4. Notwithstanding the previous paragraph, a holder of a right of usufruct shall have the right to vote and the right to the other consensual rights on the Shares if this has been provided when such right of usufruct was created.
 - 5. The rights attached to Shares which are subject to a right of pledge shall be vested in the Shareholder.
- 6. Notwithstanding the previous paragraph, the rights attached to the Shares may be transferred to a pledgee either at the time of creation of the pledge on Shares or in a supplemental deed to the deed by which such pledge on Shares has been created.
- 7. The transfer of the rights on Shares as mentioned in the previous paragraph may be subject to conditions which shall be stipulated in the deed by which such rights are granted to the pledgee.

Repurchase of shares

Art. 9.

- 1. With due observance of applicable laws and Article 8.1, the Company may acquire for its own account, for valid consideration, fully paid up Shares provided that:
 - a. at all times at least one (1) Share remains issued and outstanding with a party other than the Company itself; and
- b. the Equity at the time of acquisition at least equals the Nominal Capital and as a result of the acquisition the Equity will not fall below the Nominal Capital.

The authority to execute such acquisition is vested in the Board of Directors.

- 2. The disposal of Shares held by the Company can only be effected following the prior approval of the General Meeting.
- 3. No voting rights or other Shareholders' rights can be exercised by the Company in respect of Shares held by it. Any such Shares shall not be taken into account when establishing a quorum or a majority within the scope of a resolution of the General Meeting.
- 4. The Board of Directors may, without instruction or authorization of the General Meeting, resolve to cancel Shares held by the Company.

Repayment

Art. 10. With due observance of applicable laws, the Board of Directors may resolve to make whole or partial repayment of any amounts paid on Shares, provided that the Equity at the time of such repayment is in excess of, or would as a result thereof become not less than, the Nominal Capital.

Management

Art. 11.

- 1. The management of the Company is vested in the Board of Directors, consisting of at least two (2) Directors, if the Company has only one (1) Shareholder, and at least three (3) Directors, if the Company has more than one (1) Shareholder. Legal entities may also be appointed as Directors.
- 2. The Directors shall be appointed by the General Meeting and may at any time be suspended or removed from office by the General Meeting. Such suspension shall end if the Director concerned is not dismissed within two (2) months after the effective date of the suspension, whereupon the relevant Director shall resume his normal duties.
- 3. The Board of Directors has the authority to grant personal titles to the Directors, such as chairperson, vice-chairperson, treasurer and secretary.
- 4. Any Director may resign at any time by giving written notice thereof to the chairperson of the Board of Directors or, in his absence, to all Directors then in office. Any such resignation shall take effect as from the date on which the notice is received by the person or persons to whom it is addressed or at a later time as stated therein. Unless otherwise indicated in the notice, the acceptance of the resignation shall not be required to make it effective.
- 5. In case one or more Directors is/are prevented from or is/are incapable of acting as such, the management shall rest entirely with the remaining Director(s), provided that at all times at least two Directors shall be in office. In case all Directors are prevented from or are incapable of acting as such or in case only one Director is in office, a person appointed thereto by the General Meeting together with the remaining Director, if any, will be temporarily charged with the management of the Company, who will as soon as possible call a Shareholders' Meeting in order to provide for a definite provision in the management. As long as this has not been done the acts of management by the person appointed shall be limited to those which cannot be postponed.
- 6. The appointment conditions of and the remuneration to be granted to each of the Directors shall be determined by the General Meeting.



Duties and obligations of the board of directors

Art. 12.

- 1. The Board of Directors shall conduct the administration of the Company's financial position and of everything relating to its activities in such a manner and shall keep the pertinent books, records and other data carriers in such a manner so that the Company's rights and obligations shall be known at all times.
 - 2. Each Director is obligated towards the Company to properly perform his duties within the scope of his position.
- 3. The Board of Directors may determine the duties with which each Director will be charged in particular. The Board of Directors may also limit the competencies of one or more Directors.
- 4. Notwithstanding Article 12.3, every Director shall be responsible for the general course of affairs of the Company and shall as much as possible cooperate in averting the consequences of any damage-causing act, even if the matter does not concern his position.
- 5. The liability with respect to the provisions in the foregoing paragraphs of this Article is a several liability for all Directors. However, a Director who can prove that, also in view of his position and the period during which he has been in office, any damage-causing act is not imputable to him and that he has not been negligent in taking measures to avert the consequences of said fact, shall not be held liable therefore.
- 6. If, in case of bankruptcy of the Company, an action is initiated by the bankruptcy trustee, then the Director shall not be entitled to invoke acquittance by the Company in whatever form. Nor shall the Director, in that event, be entitled to invoke a set-off against a claim upon the Company.

Representation by the board of directors

Art. 13.

- 1. The Company shall be represented in and out of court by two Directors acting jointly, also in the event of a conflict of interest between the Company and one or more Directors, either in a private capacity or qualitate qua. The authority of a Director to represent the Company can be limited by the limitations as referred to in Article 12.3.
- 2. Without prejudice to its responsibility, the Board of Directors has the authority to appoint attorneys of the Company, to determine their authorities and the manner in which they may represent the Company and sign on its behalf.

Meetings of the board of directors

Art. 14.

- 1. Meetings of the Board of Directors shall be held at least once a year in the Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2. Meetings of the Board of Directors may be convened by any of the Directors by means of written notice to each Director personally with at least two (2) days' notice, which notice shall state the time and place of the meeting.
- 3. The Board of Directors may also convene a meeting by means of a telephone conference or other means of electronic communication through which all Directors may simultaneously communicate.
- 4. For any particular meeting, a Director may grant a written power of attorney to another Director to represent him at such meeting.
 - 5. A Director may act as attorney for more than one fellow Director at any meeting of the Board of Directors.
- 6. Any Director may waive its right to be duly called to a meeting of the Board of Directors by way of a written notice signed by him or by his duly appointed attorney. Any Director who is present or represented at the meeting shall be deemed to have made a waiver as aforementioned.
- 7. A majority of the Directors present or represented at a meeting shall constitute a quorum for the adoption of resolutions.
- 8. If not already appointed pursuant to Article 11.3, the Board of Directors shall elect a chairperson from its midst and may, if so desired, elect a secretary who may but need not be a Director.
- 9. Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the votes of a majority of the Directors present or represented at a meeting. In the event of a tie vote, the chairperson shall have the casting vote.
- 10. A written resolution, signed by all Directors and adopted without a meeting being held, shall have the same effect as a resolution validly adopted at a meeting duly called and held.
- 11. Minutes shall be kept of all meetings of the Board of Directors which shall be signed by the chairperson of the meeting or another person thereto authorized by the Board of Directors.
 - 12. The signed resolutions of the Board of Directors shall be kept for ten (10) years.

Shareholders' meetings

Art. 15.

- 1. All Shareholders' Meetings shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2. Shareholders' Meetings shall be presided over by a chairperson who shall be appointed for that purpose at the meeting.



- 3. The Annual Meeting shall be held each year on the third Wednesday of May. If such date is not a business day, the Annual Meeting shall be held on the next following business day.
 - 4. The agenda for the Annual Meeting shall, amongst others, contain the following items:
 - a. discussion of the annual report;
 - b. approval of the Annual Accounts;
- c. distribution or reservation of the profits, if any, and/or other distributions of the Equity as appearing from the Annual Accounts;
 - d. appointment of one or more statutory auditors as referred to in Article 20.5;
- e. release from all liability of the Directors in respect of the actions of the Board of Directors performed in good faith of which the Shareholders have been informed and which are thus approved;
 - f. filling of any vacancies;
 - g. appointment of a person referred to in Article 11.5, if necessary; and
- h. any other proposals brought up by the Board of Directors or by Persons Entitled to Vote who singly or together with other Persons Entitled to Vote can cast at least ten percent (10%) of the votes in respect of such proposals and announced with due observance of Article 16.3.

Convocation of shareholders' meetings

Art. 16.

- 1. Shareholders' Meetings shall be convened by the Board of Directors.
- 2. One or more Persons Entitled to Vote who can cast at least ten percent (10%) of the votes at a Shareholders' Meeting may request the Board of Directors to convene a Shareholders' Meeting, provided such Person Entitled to Vote has, or such Persons Entitled to Vote have a reasonable interest in doing so. If the Board of Directors fails to act upon any such request within fourteen (14) days from the day on which the request shall have reached the Board of Directors, the relevant Person(s) Entitled to Vote may proceed to convocation of the Shareholders' Meeting. The Board of Directors shall allow the relevant Person(s) Entitled to Vote to inspect the share register for the purpose of convocation of the Shareholder's Meeting. At the convening of the Shareholders' Meeting by the Person(s) Entitled to Vote, subjects other than those as initially indicated to the Board of Directors shall not be listed for discussion.
- 3. The notices convening the Shareholders' Meetings shall state the matters to be dealt with as well as the day, place and hour of the meeting. These notices shall be sent in writing to each Person with Meeting Rights at least twelve (12) days prior to the day of the meeting, excluding the days of the convocation and of the meeting, at the address of each Person with Meeting Rights.

Waiver of formalities

Art. 17. Valid resolutions can be adopted at a Shareholders' Meeting on all subjects brought up for discussion, even if the formalities prescribed by law or these Articles for the convocation, the contents of the notice and holding of Shareholders' Meetings have not been complied with in full, provided that all Persons with Meeting Rights are present or represented at the meeting, or, to the extent they are not, such persons have consented to the manner of decision making or have confirmed they will not invoke the fact that the aforementioned formalities have not been complied with in full.

Voting rights, Records

Art. 18.

- 1. Each Person with Meeting Rights shall be entitled to attend the Shareholders' Meeting, to address the meeting and to exercise such person's voting rights, if any.
 - 2. One (1) vote may be cast for each Share.
- 3. All resolutions of the General Meeting shall be adopted by absolute majority of votes, except where otherwise provided by these Articles and in accordance with applicable laws.
- 4. No votes may be cast in a Shareholders' Meeting in respect of Shares held by the Company. Voting rights may, however, be exercised on Shares belonging to a legal entity in which the Company, either directly or indirectly has or may exercise control.
- 5. Shareholders and Persons Entitled to Vote may cause themselves to be represented at a Shareholders' Meeting by an attorney authorized in writing. A Director may be represented at a Shareholders' Meeting by another Director.
 - 6. Each person attending a Shareholders' Meeting or its duly appointed attorney shall sign the attendance list.
- 7. Each Director has an advisory opinion in the Shareholders' Meeting and when adopting resolutions of the General Meeting in writing without holding a meeting.
- 8. Minutes shall be kept of the proceedings at all Shareholders' Meetings by a secretary to be designated by the chairperson of the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson of the meeting and the secretary and shall be signed by them as evidence thereof.



- 9. The chairperson of the meeting or the person who has convened the meeting may determine that notarial minutes shall be drawn up of the proceedings of the meeting. The notarial minutes shall be co-signed by the chairperson of the meeting.
- 10. The signed minutes shall be kept by the Board of Directors for ten (10) years. Each Shareholder and each Director shall be entitled to receive a copy of the minutes upon request.

Financial year

Art. 19. The financial year of the Company shall be the calendar year.

Annual accounts

Art. 20.

- 1. Every year, within the term prescribed by applicable laws, the Board of Directors shall draw up the Annual Accounts. The Annual Accounts shall be signed by all Directors. If the signature of any one of them should be lacking, the reason thereof shall be stated on these documents.
- 2. The Annual Accounts shall be drawn up in accordance with accounting standards that are generally accepted and shall provide such insight that a well informed judgment can be formed about the assets and liabilities of the Company and the profits, as well as, to the extent the nature of Annual Accounts would so allow, the solvency and liquidity of the Company.
- 3. The Annual Accounts shall be presented to the General Meeting for approval and shall be available for inspection by the Shareholders or their duly appointed attorneys at the Company's office from the day of the notice of the Annual Meeting up to the end of such meeting.
- 4. No Shareholder shall have the right to inspect any account, book, document or record of the Company save as conferred by applicable laws, unless and until an authorization for this shall have been granted by resolution of the Board of Directors or of the General Meeting.
- 5. With due observance of applicable laws, the General Meeting shall appoint one or more statutory auditors, being external experts, to examine the bookkeeping of the Company on a regular basis, as also reporting to the General Meeting on the Annual Accounts drawn up by the Board of Directors. The statutory auditor(s) shall make his/their report also known to the Board of Directors.
- 6. Each statutory auditor, as referred to in Article 20.5, shall be appointed by the General Meeting at an Annual Meeting and shall serve for a term ending on the date of the Annual Meeting following the Annual Meeting at which such statutory auditor was appointed. A statutory auditor may be reappointed each time for another term ending on the date of the Annual Meeting following the Annual Meeting at which such statutory auditor was reappointed.

Distributions

Art. 21.

- 1. The profit, which shall be understood to be the net profit shown by the Annual Accounts as approved by the General Meeting, shall be entirely at the disposal of the General Meeting for distribution or reservation. The General Meeting may also resolve as to the paying of any other distributions to the charge of the Equity as appearing from such Annual Accounts, such with due observance of applicable laws.
- 2. Dividends shall be paid after approval of the Annual Accounts from which it appears that payment is permissible, provided that the General Meeting has approved such dividends.
- 3. The Board of Directors may at any time declare one or more interim-dividends as an advance payment of expected dividends, such with due observance of applicable laws.
- 4. Notwithstanding any of the above, the Company shall not make any distributions if the Equity is less or shall become less than the amount of the Nominal Capital as a result of such distribution.

Amendment of the articles of the company

Art. 22. The General Meeting may amend these Articles. The notice convening the Shareholders' Meeting shall set forth the exact wording of the proposed amendment(s) or shall state that a copy of such wording has been deposited at the offices of the Company for inspection by the Shareholders and shall remain available for inspection until the conclusion of said meeting.

Dissolution of the company

Art. 23.

- 1. The General Meeting may dissolve the Company.
- 2. In the event that the Company is dissolved, the person or entity appointed as liquidator by the General Meeting shall be charged with the liquidation of the business of the Company. If no liquidator(s) has/have been appointed by the General Meeting, the Board of Directors shall act as such. Following its dissolution, the object of the Company shall be the liquidation of its assets and all such things as may be useful therefore.



- 3. All written documents originating from the Company shall state the words "in liquidation" or the translation thereof in any language as coming into consideration for this, written in full and added, at the end, to the name of the Company.
 - 4. Upon liquidation the liquidation balance will be applied in the following order:
 - a. payment of the creditors of the Company;
 - b. establishment of reserves for anticipated liabilities; and
 - c. payment of the remaining balance to the Shareholders.
- 5. During ten (10) years from the end of the liquidation the Company's books and records shall remain in the custody of the liquidator of the Company or a custodian appointed to that effect by the General Meeting.

Applicable law

Art. 24. For all matters for which nothing is provided in these articles, reference is made to the provisions of the applicable laws.

Fifth resolution:

It is recorded that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the interim balance sheet, which has been delivered to the notary on the date hereof.

A copy of the interim balance sheet, signed ne varietur by the sole shareholder and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments.

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, stated in his report dated 10 February 2014 that as of 10 February 2014 the net assets of the Company is at least equal to the amount of its share capital being EUR 31,000 (thirty-one Euros), the conclusion of the report being the following:

"[...] nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets of Eaton Finance NV retained at the time of the contribution in kind is less than the nominal value of the shares of Eaton Finance NV SA (USD 200,000) [...]".

This report of the independent auditor will be attached and recorded together with the present deed.

Sixth resolution:

It is resolved (i) to acknowledge the resignation of the following persons as directors of the Company as of the date of the present deed:

- Mr. Canel Soner;
- Mr. Maarten Arnoud Verhoeven;
- Mr. Mark Carl Peterson; and
- Mr. Robert Zweerus

and (ii) to grant them full discharge for the performance of their mandate as directors of the Company as from their appointment until the date hereof.

Seventh resolution:

It is resolved to confirm the appointment of the following persons as directors of the Company as at the date of the present deed:

- Mrs. Sabine Colette Knobloch-Huber, born in Yutz (France), on 23 December 1967, with address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Johannes Gerhardus Maria Vosman, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 1 st October 1960, with address at 27, rue des Champs, L-7480 Tuntange, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Alexis Reynald Hubert, born in Ulmiz (Switzerland), on 27 May 1972, with address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

According to article 13 of the Articles: "The Company shall be represented in and out of court by two Directors acting jointly".

The directors term of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2019.

Eighth resolution:

It is resolved to appoint the following person as statutory auditor of the Company as at the date of the present deed:

- Eaton Industries (Luxembourg) B.V., a Dutch company with registered office at Europalaan 202, 7559 SC Hengelo, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce under number 20384246.

The auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2019.



Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which, we, the undersigned notary, set our hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the appearing party, the said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'"Assemblée") de Eaton Finance N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) existant sous les lois de Curaçao, ayant son siège social à Curaçao, son siège statutaire à Schottegateweg Oost 44, Curaçao et son principal établissement à Europalan 202, 7559 CS Hengelo, Pays-Bas (la "Société").

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le président nomme en qualité de secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée élit en qualité de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Les président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Le nom de l'actionnaire unique et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont mentionnés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et par les membres du bureau de l'Assemblée. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte.
- II.- Il résulte de ladite liste de présence que les 200 (deux cents) actions, représentant la totalité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour connu par l'actionnaire unique, l'actionnaire unique étant présent ou représenté à l'Assemblée.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Prise de connaissance du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue à Amsterdam, le 10 février 2014, décidant, inter alia, de transférer le centre effectif de gestion de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 3. Approbation (i) de la poursuite de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme et (ii) de l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société avec effet à la date du présent acte;
 - 4. Approbation de la refonte des statuts de la Société avec date d'effet à la date du présent acte;
- 5. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et du capital social émis libéré de la Société;
 - 6. Prise de connaissance de la démission des administrateurs de la Société avec effet à la date du présent acte;
- 7. Approbation de la nomination avec effet à la date du présent acte de Mme Sabine Colette Knobloch-Huber, M. Johannes Gerhardus Maria Vosman et M. Alexis Reynald Hubert en tant qu'administrateurs de la Société;
- 8. Approbation de la nomination avec effet à la date du présent acte de Eaton Industries (Luxembourg) B.V. en tant que commissaire aux comptes de la Société; et
 - 9. Divers.
 - IV. Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:
- i. Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue à Amsterdam le 10 février 2014, et de Curacao le 14 février 2014, incluant les statuts actuels de la Société; et
- ii. Une copie du rapport d'un réviseur d'entreprises agréé de Luxembourg en date du 10 février 2014, incluant un bilan comptable intérimaire de la Société en date du 1 ^{er} janvier 2014.



Les documents mentionnés ci-dessus ayant été signés "ne varietur" par l'actionnaire unique ou son mandataire agissant en son nom et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Suite à l'approbation des déclarations ci-dessus, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il a été décidé que l'Assemblée renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée. L'Assemblée reconnaît avoir été suffisamment informée de l'ordre du jour de l'Assemblée et confirme considérer avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Assemblée dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de prendre connaissance et de confirmer les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société adoptées à Amsterdam le 10 février 2014, décidant inter alia de transférer le centre effectif de gestion de la Société des Pays-Bas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Transfert et la Poursuite").

L'actionnaire unique confirme que le centre effectif de gestion de la Société sera situé au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, effectif à la date du présent acte.

Troisième résolution:

Il est décidé que la Société, actuellement constituée en tant que société de Curaçao et avec centre effectif de gestion aux Pays-Bas, adopte la forme d'une société anonyme qui sera poursuivie au Grand-Duché de Luxembourg. En conséquence du Transfert et de la Poursuite, la Société acquerra la nationalité luxembourgeoise avec effet à la date du présent acte.

Quatrième résolution:

Il est décidé de refondre entièrement les statuts de la Société de sorte à les rendre compatibles avec ceux d'une société anonyme luxembourgeoise, tel que décrit ci-dessous:

STATUTS

Définitions & Interprétation

Art. 1 er .

1. Dans ces statuts, à moins que le contexte n'indique le contraire ou sauf indication contraire dans les présents statuts, les termes suivants auront les significations suivantes:

"Comptes Annuels" les comptes annuels de la Société, comprenant un bilan, un compte de profits et

pertes et des notes explicatives;

"Assemblée Générale Annuelle" l'Assemblée des Actionnaires tenue en vue, entre autres, de discuter et

d'approuver les Comptes Annuels;

"Statuts" ces statuts, telle que modifiés de temps à autre;
"Conseil d'Administration" l'organe formé par les Administrateurs de la Société;

"Société" la Société gouvernée par ces Statuts; "Administrateur" tout Administrateur de la Société;

"Capitaux Propres" la somme des éléments suivants du capital de la Société:

(i) le Capital Social;

(ii) la prime d'émission versée;(iii) les profits non-distribués; et

(iv) les autres réserves;

"Assemblée Générale" l'organe formé par les Actionnaires;

"Capital Social" la somme de la valeur nominale des Actions émises et existantes

à tout moment;

"Personnes Habilitées à Voter" les personnes qui peuvent exercer les droits de vote afférents aux Actions de temps

à autre;

"Personnes avec Droits

les Actionnaires, les Personnes Habilitées à Voter et les Administrateurs; d'Assemblée"

"Certificat d'Action" un certificat émis par la Société conformément à ces Statuts indiquant, à l'égard de

certaines Actions, le détenteur du droit de propriété de ces Actions;

"Actionnaires" détenteurs de titres des Actions de temps à autre aussi longtemps

qu'ils détiennent ces Actions;

"Assemblée des Actionnaires" une assemblée des Actionnaires; et



- "Actions" les actions dans le capital social de la Société.
- 2. En outre, dans ces Statuts, à moins que le contexte n'indique le contraire ou sauf indication contraire dans ces Statuts:
 - a. une référence à un "Article" est une référence à un article de ces Statuts;
- b. une référence à une personne inclue toute personne physique, firme, société, entreprise, société à responsabilité limitée, gouvernement, Etat ou organisme d'un État ou d'une jointventure, association ou partnership (si une entité juridique distincte ou non);
 - c. une référence à l'écriture comprend un mode de reproduction sous une forme lisible et permanente;
 - d. le singulier inclue le pluriel et vice versa, et chaque genre de mots inclut l'autre genre;
 - e. Le titre d'un Article est à titre indicatif seulement et n'affecte en aucune façon l'interprétation de celui-ci, et
 - f. l'expression «y compris» signifie «y compris, sans limitation»;

Dénomination, Siège et durée

Art. 2.

- 1. La dénomination de la Société est: Eaton Finance S.A. N.V.
- 2. La Société existe sous la forme d'une société anonyme pour une durée indéterminée.
- 3. La Société a son siège social à Curaçao et son administration centrale et lieu de direction effective dans la ville de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.
- 4. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de transférer en fiducie tout ou partie des actifs de la Société, sans contrepartie, à un ou plusieurs fiduciaires situés dans une quelconque juridiction, qui doit alors détenir ces actifs pour le bénéfice de la Société et/ou pour le bénéfice d'autres personnes qui ont un intérêt économique direct ou indirect dans la Société, selon les termes et conditions tel que déterminés par le Conseil d'Administration.
- 5. Conformément aux lois applicables, la Société peut se transformer en une entité de droit étranger, à condition qu'il ne soit pas mis fin à l'existence de la Société par cette transformation conformément à la loi qui régit cette personne morale étrangère.

Objet

Art. 3.

- 1. L'objet de la Société est le suivant:
- a. de participer, gérer et financer des entreprises, des sociétés et autres entités juridiques, et d'intégrer des jointventures;
- b. d'investir ses actifs dans des valeurs mobilières, y compris les actions et autres titres de participation et obligations, ainsi que les créances portant sur des dettes avec intérêts de toute dénomination ou devise et de toute forme;
- c. d'acquérir et d'utiliser les droits de propriété intellectuelle et industrielle, y compris le savoir -faire, les copyrights, les formules et les marques commerciales;
- d. de conclure des accords de redevances et d'acquérir et accorder des licences et sous-licences et d'entrer dans des contrats de franchise;
 - e. de fournir des services financiers et administratifs et de représenter et défendre les intérêts de tiers;
- f. d'assumer les obligations de sociétés et autres entités juridiques qui, ensemble avec la Société, forment un groupe ou qui sont affiliées de quelque manière avec la Société;
- g. de garantir ou sécuriser, et de transférer la propriété, hypothèque, nantissement ou autrement grever les actifs de la Société à titre de garantie pour les obligations de la Société ou des obligations de tiers, et
 - h. de s'engager dans d'autres activités de nature financière.
- 2. La Société a le droit de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la réalisation de son objet ou en lien avec celuici dans le sens le plus large.

Capital social et actions

Art. 4.

- 1. Le capital social de la Société est divisé en Actions de valeur nominale de mille Dollars américains (1.000 USD) chacune.
 - 2. Le capital social émis de la Société s'élève à deux cent mille Dollars américains (200.000 USD).
- 3. En tout temps, au moins une (1) Action doit rester émise et détenue par une personne autre que la Société ellemême.
 - 4. Des Fractions d'Actions ne peuvent être émises.



Emission d'action

Art. 5.

- 1. Toutes les Actions doivent être nominatives.
- 2. Les Actions qui seront émises suite à la constitution de la Société ne peuvent être émises que par un acte d'émission établi entre la Société et l'Actionnaire concerné et signé par-devant le notaire.
 - 3. Lors de l'émission d'Actions, la Société ne sera pas en droit de souscrire à ces Actions.
 - 4. Les Actions seront émises en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale.
- 5. La résolution de l'Assemblée Générale pour l'émission d'Actions doit indiquer le prix et les autres conditions d'émission. En aucun cas, les Actions ne seront émises à un prix inférieur à la valeur nominale de celles-ci.
 - 6. Une Action ne sera émise que si le prix total pour cette Action, tel que visé à l'article 5.5, aura été libéré en totalité.
- 7. Le paiement d'une Action doit être effectué en espèces, dans la mesure où aucun autre mode de paiement n'a été convenu.
- 8. Lors de l'émission des Actions, les Actionnaires existants auront un droit préférentiel pour acquérir ces Actions au prorata du nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire au moment de l'émission, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement. L'annonce à tous les Actionnaires d'une émission d'Actions avec droit préférentiel de souscription aura lieu selon la manière prévue par les lois applicables. Le droit préférentiel de souscription peut être exercé pendant au moins deux semaines après l'annonce.

Certificats d'actions

Art. 6.

- 1. Un Certificat d'Actions doit être délivré sur demande écrite à la Société par un Actionnaire. Les Certificats d'Actions seront délivrés et signés au nom de la Société.
- 2. Si un Actionnaire prouve, à la satisfaction du Conseil d'Administration, que tout Certificat d'Actions lui appartenant a été endommagé, perdu ou détruit, alors, à la demande écrite de l'Actionnaire, un duplicata du Certificat d'Actions peut être émis en vertu des conditions et indemnités tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Cette copie du Certificat d'Actions doit préciser qu'il s'agit d'un duplicata. Tout Certificat d'Actions endommagé doit être remis à la Société préalablement à ce qu'une copie du Certificat d'Action puisse être délivrée.

Registre d'actions

Art. 7.

- 1. Le Conseil d'Administration tient un registre des actions contenant les noms et adresses de tous les Actionnaires et tous les autres renseignements exigés en vertu des lois applicables.
- 2. Chaque Actionnaire ou une autre personne dont les informations doivent être enregistrées dans le registre des actions de la Société est tenue de notifier par écrit à la Société de son adresse et toute autre information requise par la Société, qui devront être inscrits dans le registre des actions de la Société.
- 3. Le registre des actions sera actualisé et mis à jour. Chaque transfert d'Actions, sûreté et cession des actions devront être inscrits dans le registre des actions, et être datés et signés par la Société.
- 4. Chaque Actionnaire a le droit d'examiner les inscriptions dans le registre des actions portant sur les Actions enregistrées en son nom. Les titulaires d'un droit d'usufruit ou d'un droit de gage sur les Actions auront le droit d'inspecter le registre des actions dans la mesure où cela se rapporte à leur droit.
- 5. S'il en est ainsi décidé par le Conseil d'Administration, le registre des actions de la Société peut être tenu sous forme électronique et/ou par un tiers, sous la responsabilité du Conseil d'Administration.
- 6. Sans préjudice de ce qui précède, la Société n'est pas tenue de reconnaître tout droit de toute personne à l'égard des Actions, ou tout intérêt de toute personne à l'égard des Actions, autre qu'une personne reconnue par elle, à moins que le transfert d'un tel droit à une telle personne ait été effectué conformément à l'Article 8.

Transferts et sûreté des actions

Art. 8

- 1. Le transfert des Actions, ainsi que la création ou le transfert d'un droit limité sur celles-ci, doivent être effectués par un acte de transfert écrit signé par ou au nom de l'Actionnaire et du cessionnaire et (a) en notifiant cet acte de transfert à la Société ou (b) par la reconnaissance de la cession par la Société. L'accusé de réception doit être sous forme écrite sur l'acte de cession et signé par la Société, ou doit être une confirmation écrite par la Société adressée au cessionnaire. Dans le cas où un Certificat d'Action a été délivré pour l'Action ou les Actions transférées, l'accusé de réception doit être écrit sur le Certificat d'Actions concernée.
 - 2. Un droit d'usufruit ou un droit de gage peut être créé sur les Actions.
- 3. Les droits de vote et autres droits attachés aux Actions qui sont soumises à un droit d'usufruit doivent être exercés par l'Actionnaire.



- 4. Nonobstant le paragraphe précédent, le titulaire d'un droit d'usufruit doit avoir le droit de voter et le droit des autres droits consensuels sur les Actions si cela a été prévu lorsque ce droit d'usufruit a été créé.
 - 5. Les droits attachés aux Actions sujets à un droit de gage, sont dévolus à l'Actionnaire.
- 6. Nonobstant le paragraphe précédent, les droits attachés aux Actions peuvent être transférées à un créancier gagiste, soit au moment de la création du gage sur les Actions ou dans un acte complémentaire à l'acte par lequel un tel nantissement sur les Actions a été créé.
- 7. Le transfert des droits sur les Actions mentionnés à l'alinéa précédent peut être soumis à des conditions qui sont stipulées dans l'acte par lequel ces droits sont accordés au créancier gagiste.

Rachat d'actions

Art. 9.

- 1. Dans le respect des lois applicables et de l'article 8.1, la Société peut acquérir pour son propre compte, en échange d'une contrepartie valable, des Actions entièrement libérées à condition que:
- a. en tout temps au moins une (1) Action demeure émise et détenue par une partie autre que la Société elle-même, et
- b. les capitaux propres au moment de l'acquisition sont au moins égaux au Capital Social et, à la suite de l'acquisition, les capitaux propres ne seront pas inférieurs au Capital Social.

Le pouvoir d'exécuter une telle acquisition appartient au Conseil d'Administration.

- 2. La cession des Actions détenues par la Société ne peut être effectuée que suite à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale.
- 3. Aucun droit de vote ni autres droits des Actionnaires ne peuvent être exercés par la Société à l'égard des Actions qu'elle détient. Ces Actions ne sont pas prises en compte lors de l'établissement du quorum ou de la majorité dans le cadre d'une résolution de l'Assemblée Générale.
- 4. Le Conseil d'Administration peut, sans instruction ou autorisation de l'Assemblée Générale, décider de supprimer les Actions détenues par la Société.

Remboursement

Art. 10. Dans le respect des lois applicables, le Conseil d'Administration peut décider de rembourser tout ou partie des montants payés sur les Actions, à condition que les Capitaux Propres au moment de ce remboursement excédent, ou à la suite de celui-ci ne deviendraient pas inférieur au Capital Social.

Gestion

Art. 11.

- 1. La gestion de la Société est exercée dans le Conseil d'Administration, composé d'au moins deux (2) Administrateurs, si la Société a un seul (1) Actionnaire, et d'au moins trois (3) Administrateurs, si la Société a plus d'un (1) Actionnaire. Les personnes morales peuvent également être nommées à titre d'Administrateurs.
- 2. Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale et peuvent à tout moment être suspendus ou révoqués par l'Assemblée Générale. Cette suspension prend fin si l'Administrateur concerné n'est pas révoqué dans les deux (2) mois après la date d'effet de la suspension, après quoi l'Administrateur concerné doit reprendre ses fonctions normales.
- 3. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accorder des titres personnels aux Administrateurs, tel que président, vice-président, trésorier et secrétaire.
- 4. Tout Administrateur peut démissionner à tout moment moyennant un préavis écrit de celui-ci au président du Conseil d'Administration ou, en son absence, à tous les Administrateurs alors en fonction. Une telle démission prend effet à compter de la date à laquelle la notification a été reçue par la personne ou les personnes auxquelles elle s'adresse ou à une date ultérieure comme indiqué dans celle-ci. Sauf indication contraire dans l'avis, l'acceptation de la démission n'est pas requise pour la rendre effective.
- 5. Si un ou plusieurs Administrateurs est/sont empêchés ou est/sont incapables d'agir en tant que tel, la gestion doit reposer entièrement sur l'(les)Administrateur(s) restant(s), à condition que, en tout temps au moins deux Administrateurs soient en fonction. Dans le cas où tous les Administrateurs sont empêchés ou sont incapables d'agir en tant que tel ou si un seul Administrateur est en fonction, une personne nommée à cet effet par l'Assemblée Générale avec l'Administrateur restant, le cas échéant, sera temporairement en charge de la gestion de la Société, qui convoquera dès que possible une Assemblée des Actionnaires afin de prévoir une disposition précise concernant la gestion. Tant que cela n'a pas été fait les actes de gestion par la personne désignée doivent être limités à ceux qui ne peuvent pas être reportés.
- 6. Les conditions de nomination et de rémunération à accorder à chacun des Administrateurs doivent être déterminées par l'Assemblée Générale.



Devoirs et obligations du conseil d'administration

Art. 12.

- 1. Le Conseil d'Administration doit procéder à l'administration de la situation financière de la Société et de tout ce qui concerne ses activités d'une telle manière et doit tenir les registres pertinents, les dossiers et autres supports de données de telle manière que les droits et obligations de la Société doivent être connus à tout moment.
- 2. Chaque Administrateur est tenu envers la Société de s'acquitter correctement de ses fonctions dans le cadre de son poste.
- 3. Le Conseil d'Administration peut déterminer les fonctions dont chaque Administrateur sera chargé en particulier. Le Conseil d'Administration peut également limiter les compétences d'un ou de plusieurs Administrateurs.
- 4. Nonobstant l'article 12.3, chaque Administrateur est responsable de la marche générale des affaires de la Société et doit autant que possible coopérer dans la prévention des conséquences de tout acte de cause à effet, même si la question ne concerne pas sa position.
- 5. La responsabilité à l'égard des dispositions prévues aux alinéas précédents des présents Statuts est une responsabilité solidaire pour tous les Administrateurs. Toutefois, un Administrateur qui peut prouver que, compte tenu de sa position et de la période au cours de laquelle il a été en poste, tout dommage causé ne lui est pas imputable et qu'il n'a pas été négligent en prenant des mesures pour prévenir les conséquences dudit fait, ne doit pas, par conséquent, être tenu responsable.
- 6. Si, en cas de faillite de la Société , une action est engagée par le curateur de faillite, alors l'Administrateur ne peut réclamer quelconque reconnaissance que ce soit de la Société. L'Administrateur, dans ce cas, n'a pas non plus le droit d'invoquer la compensation avec une créance contre la Société.

Représentation par le conseil d'administration

Art. 13.

- 1. La Société est représentée au sein et hors des instances judiciaires par deux Administrateurs agissant conjointement, également dans le cas d'un conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs Administrateurs, soit à titre privé ou qualitate qua. L'autorité d'un Administrateur de représenter la Société peut être limitée par les limites visées à l'Article 12.3.
- 2. Sans préjudice de sa responsabilité, le Conseil d'Administration a le pouvoir de nommer des mandataires de la Société, de déterminer leurs pouvoirs et la manière dont ils peuvent représenter la Société et signer en son nom.

Réunions du conseil d'administration

Art. 14.

- 1. Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au moins une fois par an au Grand- Duché de Luxembourg.
- 2. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être convoquées par tout Administrateur au moyen d'un avis écrit remis à chacun des Administrateurs personnellement avec au moins deux (2) jours de préavis, lequel avis doit indiquer l'heure et le lieu de la réunion.
- 3. Le Conseil d'Administration peut également convoquer une réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication électronique à travers lequel tous les Administrateurs peuvent communiquer simultanément.
- 4. Pour une réunion particulière, un Administrateur peut accorder une procuration écrite à un autre Administrateur afin de le représenter à cette réunion.
- 5. Un Administrateur peut agir à titre de mandataire pour plus d'un Administrateur à une réunion du Conseil d'Administration.
- 6. Tout Administrateur peut renoncer à son droit d'être dûment convoqué à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'un avis écrit signé par lui ou par son mandataire dûment désigné. Tout Administrateur qui est présent ou représenté à la réunion est réputé avoir fait une renonciation comme mentionné ci-dessus.
- 7. Une majorité des Administrateurs présents ou représentés à une assemblée constitue le quorum pour l'adoption des résolutions.
- 8. S'il n'est pas déjà nommé en vertu de l'Article 11.3, le Conseil d'Administration élit un président en son sein et peut, s'il le souhaite, choisir un secrétaire qui peut mais ne doit pas être un Administrateur.
- 9. Les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées par le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés à l'assemblée. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.
- 10. Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs et adoptée sans tenue de l'assemblée, a le même effet qu'une résolution valablement adoptée à une assemblée dûment convoquée et tenue.
- 11. Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil d'Administration doivent être signés par le président de la réunion ou d'une autre personne qui y est autorisée par le Conseil d'Administration.
 - 12. Les résolutions signées du Conseil d'Administration doivent être conservées pendant dix (10) ans.



Assemblés des actionnaires

Art. 15.

- 1. Toutes les Assemblées des Actionnaires se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les Assemblées des Actionnaires sont présidées par un président qui est nommé à cette fin lors de l'assemblée.
- 3. L'Assemblée Générale Annuelle a lieu chaque année le troisième mercredi du mois de mai. Si cette date n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
 - 4. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle doit, entre autres, contenir les éléments suivants:
 - a. discussion du rapport annuel;
 - b. approbation des Comptes Annuels;
- c. distribution ou mise en réserve des bénéfices, le cas échéant, et/ou autres distributions des Capitaux Propres comme apparaissant sur les Comptes Annuels;
 - d. nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes visés à l'Article 20.5;
- e. décharge de toute responsabilité des Administrateurs à l'égard des décisions du Conseil d'Administration accomplies de bonne foi dont les Actionnaires ont été informés et qu'ils ont approuvées;
 - f. Comblement des postes vacants;
 - g. nomination d'une personne visée à l'Article 11.5, si nécessaire, et
- h. toutes autres propositions portées par le Conseil d'Administration ou par les Personnes Habilitées à Voter qui seuls ou ensemble avec d'autres Personnes Habilitées à Voter peuvent représenter au moins dix pour cent (10 %) des voix à l'égard de ces propositions, annoncées conformément à l'Article 16.3.

Convocation des assemblées des actionnaires

Art. 16.

- 1. Les Assemblées des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration.
- 2. Une ou plusieurs Personnes Habilitées à Voter pouvant représenter au moins dix pour cent (10 %) des voix à une Assemblée des Actionnaires peut demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée des Actionnaire, à condition que cette Personne Habilitée à Voter a, ou ces Personnes Habilitées à Voter ont un intérêt raisonnable de le faire. Si le Conseil d'Administration ne parvient pas à agir sur une telle demande dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle la demande aura été reçue par le Conseil d'Administration, la(les) Personne(s) Habilitée(s) à Voter concernée(s) peut(vent) procéder à la convocation de l'Assemblée des Actionnaires. Le Conseil d'Administration doit permettre à la(les) Personne(s) Habilitée(s) à Voter concernée(s) d'examiner le registre des actions aux fins de convoquer l'Assemblée des Actionnaires. A la convocation de l'Assemblée des Actionnaires par la(les) Personne(s) Habilitée(s) à Voter, d'autres sujets que ceux initialement indiqués au Conseil d'administration ne doivent pas être inscrits à la discussion.
- 3. Les convocations aux Assemblées des Actionnaires doivent indiquer les questions à traiter ainsi que le jour, le lieu et l'heure de l'assemblée. Ces convocations doivent être envoyées par écrit à chaque Personne avec Droits d'Assemblée au moins douze (12) jours avant la date de l'assemblée, à l'exclusion des jours de convocation et de l'assemblée, à l'adresse de chaque Personnes avec Droits d'Assemblée.

Dispense de formalités

Art. 17. Des résolutions valides peuvent être adoptées lors d'une Assemblée des Actionnaires sur tous les sujets évoqués à la discussion, même si les formalités de convocation prescrites par la loi ou les présents statuts quant au contenu de la convocation et à la tenue des Assemblées des Actionnaires n'ont pas été pleinement respectés, à condition que toutes les Personnes avec Droits d'Assemblée soient présentes ou représentées à la réunion, ou, dans la mesure où elles ne le seraient pas, que ces personnes aient consenti à la manière de prendre les décisions ou aient confirmé qu'elles n'invoqueront pas le fait que les formalités susmentionnées n'ont pas été pleinement respectées.

Droits de vote, Inscriptions

Art. 18.

- 1. Chaque Personne avec Droits d'Assemblée est en droit d'assister à l'Assemblée des Actionnaires, à prendre la parole et à exercer ses droits de vote, le cas échéant.
 - 2. Un (1) vote peut être donné pour chaque Action.
- 3. Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité absolue des voix, sauf disposition contraire de ces Statuts et conformément aux lois applicables.
- 4. Aucun vote ne peut être exprimé à une Assemblée des Actionnaires sur la base d'Actions détenues par la Société. Les droits de vote peuvent, toutefois, être exercées sur la base d'Actions appartenant à une entité juridique dans laquelle, directement ou indirectement, la Société a ou peut exercer un contrôle.
- 5. Les Actionnaires et les Personnes Habilitées à Voter peuvent se faire représenter à l'Assemblée des Actionnaires par un mandataire autorisé par écrit. Un Administrateur peut se faire représenter à l'Assemblée des Actionnaires par un autre Administrateur.



- 6. Chaque personne participant à une Assemblée des Actionnaires ou son mandataire doit signer la liste de présence.
- 7. Chaque Administrateur a un avis consultatif à la réunion de l'Assemblée des Actionnaires et lors de l'adoption des résolutions de l'Assemblée Générale par écrit sans la tenue d'une assemblée.
- 8. Les procès-verbaux des débats de toutes les Assemblées des Actionnaires doivent être conservés par un secrétaire désigné par le président de l'assemblée. Les procès-verbaux sont arrêtés par le président de la séance et le secrétaire et doivent être signés par eux comme preuve.
- 9. Le président de l'assemblée ou la personne qui a convoqué la réunion peut décider que des procès-verbaux par acte notarié soient établis des débats de l'assemblée. Les procès-verbaux par acte notarié doivent être co-signés par le président de l'assemblée.
- 10. Les procès-verbaux signés doivent être conservés par le Conseil d'Administration pendant dix (10) ans. Chaque Actionnaire et chaque Administrateur est en droit de recevoir une copie des procès-verbaux sur demande.

Exercice social

Art. 19. L'exercice social de la Société est l'année civile.

Comptes annuels

Art. 20.

- 1. Chaque année, dans le délai prescrit par les lois applicables, le Conseil d'Administration établit les Comptes Annuels. Les Comptes Annuels seront signés par tous les Administrateurs. Si la signature de l'un d'eux venait à manquer, la raison devra être indiquée sur ces documents.
- 2. Les Comptes Annuels sont établis conformément aux normes comptables généralement acceptées et doivent montrer une certaine précision afin qu'un jugement puisse être fait quant aux actifs et passifs de la Société et aux bénéfices, ainsi que, dans la mesure où la nature des Comptes Annuels le permettrait, à la solvabilité et à la liquidité de la Société.
- 3. Les Comptes Annuels doivent être présentés à l'Assemblée Générale pour approbation et doivent être disponibles pour examen par les Actionnaires ou leurs mandataires dûment nommés au siège de la Société à partir du jour de la notification de l'Assemblée Annuelle jusqu'à la fin de cette assemblée.
- 4. Aucun Actionnaire n'a le droit d'examiner tout compte, livre, document ou dossier de la Société sauf à y être autorisé par les lois applicables, et à moins qu'une autorisation pour cela n'ait été accordée par résolution du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale.
- 5. Dans le respect des lois applicables, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes, étant des experts externes, qui examinent la comptabilité de la Société sur une base régulière, et produisent des rapports à l'Assemblée Générale sur les Comptes Annuels établis par le Conseil d'Administration. Le(s) commissaire(s) aux comptes doit faire son/leur rapport également connu pour le Conseil d'Administration.
- 6. Chaque commissaire aux comptes, tel que visé à l'Article 20.5, doit être nommé par l'Assemblée Générale lors d'une Assemblée Générale Annuelle et est nommé pour un mandat se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui suit l'Assemblée Générale Annuelle à laquelle ce commissaire a été nommé. Un commissaire aux comptes peut être reconduit chaque fois pour un autre mandat se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui suit l'Assemblée Générale Annuelle à laquelle ce commissaire a été reconduit dans ses fonctions.

Distributions

Art. 21.

- 1. Le bénéfice, qui doit être compris comme étant le résultat net ressortant des Comptes Annuels tel qu'approuvés par l'Assemblée Générale, est entièrement à la disposition de l'Assemblée Générale pour distribution ou mise en réserve. L'Assemblée Générale peut également décider de payer toute autre distribution à la charge des capitaux propres tels qu'il en ressort des Comptes Annuels, en respectant les lois applicables.
- 2. Les dividendes seront payés après l'approbation des Comptes Annuels dont il ressort que le paiement est autorisé, à condition que l'Assemblée Générale ait approuvé ces dividendes.
- 3. Le Conseil d'Administration peut à tout moment déclarer une ou plusieurs dividendes intérimaires comme un paiement anticipé de dividendes attendus, sous le respect des lois applicables.
- 4. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut pas effectuer de distributions si les Capitaux Propres sont inférieurs ou deviennent inférieurs au montant du Capital Social à la suite de cette distribution.

Modification des statuts de la société

Art. 22. L'Assemblée Générale peut modifier ces Statuts. L'avis de convocation à l'Assemblée des Actionnaires doit indiquer le libellé exact de la/des modification(s) proposée(s) ou doit mentionner qu'une copie de ce texte a été déposée au siège de la Société pour examen par les Actionnaires et doit rester disponible pour examen jusqu'à la conclusion de ladite assemblée.



Dissolution de la société

Art. 23.

- 1. L'Assemblée générale peut dissoudre la Société.
- 2. Dans le cas où la Société est dissoute, la personne ou l'entité désignée comme liquidateur par l'Assemblée Générale est en charge de la liquidation de l'activité de la Société. Si aucun liquidateur(s) n'a été nommé par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration doit agir en tant que tel. Après sa dissolution, l'objet de la Société doit être la liquidation de ses actifs et de réaliser toutes les choses qui pourraient être utiles à cet effet.
- 3. Tous les documents écrits provenant de la Société doivent indiquer les mots «en liquidation» ou sa traduction dans n'importe quelle langue, écrits en entier et ajoutés, à la fin, au nom de la Société.
 - 4. Lors de la liquidation, le solde de liquidation sera attribué dans l'ordre suivant:
 - a. au paiement des créanciers de la Société;
 - b. à la création de réserves pour risques anticipés; et
 - c. au paiement du solde aux Actionnaires.
- 5. Pendant dix (10) ans à compter de la fin de la liquidation les livres et registres de la Société resteront sous la garde du liquidateur de la Société ou d'un dépositaire désigné à cet effet par l'Assemblée Générale.

Loi applicable

Art. 24. Pour toutes les questions pour lesquelles rien n'est prévu dans ces articles, il est fait référence aux dispositions des lois en vigueur.

Cinquième résolution:

Il est enregistré que la description et la consistance des actifs et passifs de la Société résultent du bilan comptable intérimaire, qui a été transmis au notaire à la date des présentes.

Une copie du bilan comptable intérimaire, signé ne varietur par l'actionnaire unique et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique déclare que les actifs et passifs de la Société, sans restriction, resteront dans leur totalité la propriété de la Société qui continue de posséder tous les actifs et reste obligée de toutes les dettes et engagements.

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, dont le siège social est situé 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a indiqué dans son rapport en date du 10 février 2014 qu'à la date du 10 février 2014 l'actif net de la société est au minimum égal au montant de son capital social, étant de de 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros), la conclusion du rapport étant la suivante:

"[...] rien n'a été apporté à notre attention nous laissant croire que la valeur de l'actif net de Eaton Finance NV retenue au moment de l'apport en nature est inférieure à la valeur nominale des actions d'Eaton Finance NV SA (200.000 USD) [...]".

Le rapport du réviseur d'entreprises agréé sera annexé et enregistré avec le présent acte.

Sixième résolution:

Il est décidé (i) de prendre connaissance de la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à la date du présent acte:

- M. Canel Soner;
- M. Maarten Arnoud Verhoeven;
- M. Mark Carl Peterson; et
- M. Robert Zweerus
- et (ii) de leur accorder pleine décharge pour la performance de leur mandat en tant que qu'administrateurs de la Société depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution:

Il est décidé de confirmer la nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à compter de la date du présent acte:

- Mme Sabine Colette Knobloch-Huber, née à Yutz (France), le 23 décembre 1967, avec adresse au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Johannes Gerhardus Maria Vosman, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1 ^{er} octobre 1960, avec adresse au 27, rue des Champs, L-7480 Tuntange, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Alexis Reynald Hubert, né à Ulmiz (Suisse), le 27 mai 1972, avec adresse au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des Statuts: "la Société sera représentée au sein et hors des instances judiciaires par deux Administrateurs agissant conjointement".



Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée annuelle des actionnaires en 2019.

Huitième résolution:

Il est décidé de nommer la personne suivante en qualité de commissaire aux comptes de la Société, à la date des présentes:

- Eaton Industries (Luxembourg) BV., a société hollandaise avec siège social au Europalaan 202, 7559 SC Hengelo, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 20384246.

Le mandat du commissaire eaux comptes expirera après l'assemblée annuelle des actionnaires en 2019.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2014. Relation: EAC/2014/2711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014045744/974.

(140052420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

I.T.S., société de gestion de patrimoine familial, Information Technology Services S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045880/9.

(140052690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Jollygood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2334 Luxembourg, 11, place Saints Pierre et Paul.

R.C.S. Luxembourg B 160.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045889/10.

(140052941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Jotabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 160.066.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045890/10.

(140052703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.



Hantong Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 168.439.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hantong Europe Sà r.l. Pierre Léonard Gérant A

Référence de publication: 2014045854/12.

(140052391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

H&F Project Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI. R.C.S. Luxembourg B 185.671.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 4 March 2014, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company H&F Project Luxco 2 S.àr.l.(société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "H&F Project Luxco 2 S.àr.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may act as general partner and / or limited partner to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.



In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eleven thousand British Pound Sterling (GBP 11,000.-) divided into one million one hundred thousand shares (1,100,000) with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of share-holders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening



notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date



of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2014.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

	Subscriber	Number	Subscription
		of shares	price (GBP)
	Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P	1,100,000	GBP11,000
	Total	1,100,000	GBP11,000
Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.			

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at:
- 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:



- Mr Stuart Banks, with professional address at Millbank Tower, 30 Floor, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP as class A manager.
 - Mr François Cornelis, with professional address at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg as class B manager; and
 - Mr Christian Ralison, with professional address at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg as class B manager.
- 3. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of the present articles of association and end on December 31, 2014.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P., une société de droit des lles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, lles Caïmans.

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 mars 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «H&F Project Luxco 2 S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «H&F Project Luxco 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, de prêts participatifs, de certificats de dépôts et de tout autre titre ou investissement financier ou actif de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut agir en tant que general partner et/ou limited partner de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de tout type de titre de créance ou de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Tout ce qui précède doit être compris au sens le plus large possible et les énumérations ne sont en aucune manière exhaustives ni limitatives. L'objet de la Société comprend toute opération ou convention conclue par la Société et conforme à ce qui précède.



Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille livres sterling (11.000,-GBP) divisé en un million cent mille (1.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un pence (0,01 GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par un moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance peut être valablement adoptée si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).



Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de l'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du délégué ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.



Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparait que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre	Prix de
	de parts	souscription
	sociales	(GBP)
Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P	1.100.000	11.000 GBP
Total	1.100.000	11.000 GBP

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacun ayant les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:
- Monsieur Stuart Banks, demeurant professionnellement au Millbank Tower, 30e étage, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP en tant que gérant de classe A.
- Monsieur François Cornelis, demeurant professionnellement au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg en tant que gérant de classe B; et



- Monsieur Christian Ralison, demeurant professionnellement au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg en tant que gérant de classe B.
 - 3. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11834. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045838/451.

(140053085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Karvis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045897/9.

(140052526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

KB24 Investments AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 142.204.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045899/9.

(140052436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Incites Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 175.859.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 28 mars 2014.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014045879/11.

(140052396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck